



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Toulouse, le 23 février 2022

Affaire suivie par : Didier PUECH
DREAL – Direction des risques naturels
Département ouvrages hydrauliques et concessions
Division ouest
didier.puech@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 62 30 26 96

Le directeur régional

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Concession de LUZ-2-PRAGNERES – travaux au barrage d'AUMAR
Nos réf. : D22/0121

EDF Hydro Sud-Ouest, concessionnaire de l'aménagement hydroélectrique de LUZ-2-PRAGNERES, projette de réaliser des travaux de maintenance du barrage d'AUMAR.

Les travaux consistent notamment en :

- **Installations de chantier**, à proximité du couronnement du barrage d'Aumar et de l'évacuateur de crues, incluant les mesures de protection de la flore et de la faune sauvages.
- **Barrage d'AUMAR :**
 - reconstitution de l'étanchéité du parement amont du barrage après dégagement du remblai amont (150 m³ environ, qui sera reconstitué après travaux)
 - reprise des maçonneries dans les bajoyers du chenal aval
- **Evacuateur de crues de la retenue d'AUMAR**
 - reconstruction à l'identique du seuil déversant

L'opération est prévue de fin juillet à mi-novembre 2022.

Vous trouverez en pièce jointe le dossier d'exécution incluant l'évaluation des incidences.

Je vous remercie de me transmettre votre avis, sur l'ensemble des thématiques concernant votre structure, **avant le 8 avril 2022.**

Dans le cas où ce dossier n'appellerait pas d'observations de votre part, je vous remercie de me le signaler dans les mêmes délais.

La cheffe de la Mission Concessions

Anne SABATIER

Liste des destinataires

- Communes de Saint-Lary-Soulan, Vielle-Aure, Aragnouet (65)
- DDT 65
- OFB 65
- OFB DR
- PNP
- Dreal DE